



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 9 MAI 2023

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BÉNARD, BOCOGNANO, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL, MEYER

Absent excusé : Mme DUPREY

Pouvoirs : Mme CARRASCO donne pouvoir à M BÉNARD
M DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLÈS

Début de la séance : 20h35

Secrétaire de séance : M LANDREIN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 11 avril 2023

Le PV a été affiché mais n'a pas été transmis aux élus, l'approbation se fera au prochain conseil

DELIBERATIONS

1. Tarifs cantine et surveillance extra-scolaire 2023-2024

Pour la cantine

Le SIGRSO appliquera une augmentation à partir du 1^{er} septembre 2023. Les prix facturés à la commune de Baron sur Odon sont les suivants (en euros) : maternelle : 3,68 – élémentaire : 3,87 – adulte : 4,75 – exceptionnel : 5.28

Il est proposé d'augmenter également les tarifs de la commune de 1 % malgré les hausses plus importantes sur le personnel et sur le fonctionnement des structures (électricité et le gaz) que la commune supporte (sous réserve de l'accord de la commune de Bougy).

Potentiellement, en fonction des augmentations sur les frais de fonctionnement que la commune aurait, la mairie se réserve le droit de revoir les tarifs de la cantine en cours d'année scolaire 2023-2024.

Tarif au 1 ^{er} septembre 2023	Enfant habitant Baron et Bougy	Hors commune
Repas pour un enfant en maternelle	4,25€	4,64€
Repas pour un enfant en élémentaire	4,36€	4,77€
Repas exceptionnel ou commandé hors délais	5,72€	6,27€
Participation pour un repas pour un enfant en PAI	1,35€	1,47€

Prix adulte 5,23€

Vote : à l'unanimité des présents

Pour la garderie

Il est proposé d'augmenter les tarifs de la commune de 1 % malgré les hausses sur le personnel et le fonctionnement des structures tel que l'électricité et le gaz (sous réserve de l'accord de la commune de Bougy). Potentiellement, en fonction des augmentations sur les frais de fonctionnement que la commune aurait, la mairie se réserve le droit de revoir les tarifs de la garderie en cours d'année scolaire 2023-2024.

Tarif au 1 ^{er} septembre 2023	Enfant habitant Baron et Bougy	Hors commune
Surveillance extra-scolaire par 1/2 heure indivisible	1,35€	1,47€
Surveillance extra-scolaire de 7h30 à 7h50	0,94€	1,04€
Surveillance extra-scolaire par 1/2 heure au-delà de 18h30	5€	5€

Vote : à l'unanimité des présents

2. Horaires de la surveillance extra-scolaire

Une demande d'un parent d'élèves a été faite à la commune pour augmenter les horaires de la garderie notamment le matin à partir de 7h. La commission scolaire ne souhaite pas élargir l'ensemble des horaires.

Il est proposé au vote du conseil municipal, le maintien des horaires actuels.

Vote : à l'unanimité des présents

3. Extension de la cour de jeux maternelle

Le nombre d'enfants de maternelle est de 61, les enfants se retrouvent sur les 217 m² environ d'enrobé lorsque l'herbe est mouillée,

La commission scolaire propose suite à la demande des enseignants, d'augmenter la surface en enrobé de 75 m² devant la cour actuelle afin d'améliorer la circulation lors des récréations.

Le conseil propose d'accompagner ces travaux de mise en place d'enrobé en re-végétalisant une partie de la cour par la plantation de 3 arbres « haute-tige »

Vote : 3 abstentions et 10 pour, la proposition est adoptée

4. Relevé topographique du chemin du Pré d'Oisy

Des devis ont été demandés pour faire un levé topographique du chemin du Pré d'Oisy sur environ 6000 à 7200 m² en tranche ferme et une tranche optionnelle de 3000 m².

Un délai de 3 semaines est demandé pour la réalisation de la prestation.

La commune a reçu trois devis : Géodis, Géomat, Géosat

Entreprise	Prix HT de la base en euros	Prix HT de la variante en euros
Géodis	2450	500
Géomat	2500	1450
Géosat	1965	460

Il est proposé de retenir l'entreprise Géosat pour la base et l'option pour 2425€ HT.

Vote : à l'unanimité des présents

Informations

La commission bâtiment et voirie va travailler sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la voie douce Pré d'Oisy et chemin du Pataras. Les pistes évoquées pour ce projet :

- Stabilisé renforcé sur la voie vers l'église,
- Prévoir un marquage sur un principe de voie partagée sur la voie existante derrière le lotissement des Longues Rayes,
- En stabilisé renforcé sur le chemin derrière le lotissement du Pré d'Oisy,
- Un aménagement fort sur le Pataras en zone douce et en zone partagée avec des restrictions de circulation hors riverain, trottoir sur un côté et aménagement de places de stationnement en herbé sur l'autre.

Questions diverses :

Une étude de sol sera faite pour la réalisation du projet tiers-lieu 1979 € HT

Urbanisme

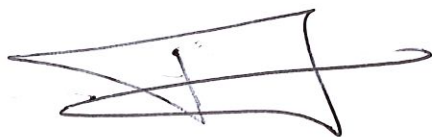
Dépôt de certificats d'urbanisme : néant

Dépôt de déclarations préalables : 3 Chemin des L. Rayes – panneaux solaires

Dépôt de permis de construire : néant

La séance est levée à 23h30

La secrétaire de séance
Philippe LANDREIN



Le Maire
Georges LAIGNEL

